

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN CONCERNANT LE BUDGET 2021

SITUATION AU 16 NOVEMBRE 2020

4.1. Budget de fonctionnement 2021

Le 16 novembre 2020, la commission financière a rencontré Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts", pour analyser le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Débois ont répondu à toutes ses questions. Certains postes en particulier ont été commentés et des informations complémentaires ont été données. La commission financière considère que le budget de **fonctionnement 2021** est complet et réaliste.

Toutefois, comme déjà annoncé par l'exécutif, depuis ces deux, trois dernières années, la commune doit faire face à une hausse croissante de ses charges. Aucune augmentation du taux d'imposition n'est prévue à l'heure actuelle. Tant l'exécutif que la commission financière observent cette évolution avec attention.

La commission financière n'a pas d'autres remarques à émettre et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de **fonctionnement 2021** tel que présenté par le conseil communal, et qui prévoit un déficit de CHF 192'970.--.

Elle profite de cette assemblée pour remercier MM. Buchs et Débois pour leur disponibilité et leur transparence envers les membres de la commission financière. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil communal ainsi qu'à la boursière, Madame Carole Savoy, pour le travail effectué.

4.2. Budget des investissements 2021

En ce qui concerne le budget **des investissements 2021**, la commission financière précise que les investissements proposés pour l'année prochaine sont certes modestes, mais l'impact économique de la pandémie du COVID-19 sur les recettes fiscales est très difficile à prévoir.

4.2.1. Remplacement des jeux existants : école et village

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

4.2.2. Acquisition d'un véhicule pour la voirie

L'acquisition d'un véhicule d'occasion étant nécessaire à la bonne exécution des tâches d'entretien au sein de la commune, la commission financière propose à l'assemblée communale de l'accepter.

4.2.3. Acquisition d'une remorque pour la voirie

La commission financière soutient cet investissement de moindre importance et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

4.2.4. Réfection de la route Le Jordil – La Rougève

Tant que les moyens le permettent, il est judicieux d'améliorer le réseau routier communal. Dès lors, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le financement tel que présenté.

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
CONCERNANT LE BUDGET 2021**

SITUATION AU 16 NOVEMBRE 2020

**4.2.5. Ancienne école de Besencens : remplacement des fenêtres de l'appartement
1^{er} étage**

La commission financière soutient le suivi des travaux d'entretien des bâtiments communaux et propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement.

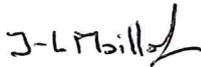
4.2.6. Crédit d'étude : réfection des infrastructures du quartier Champ Riond

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

4.2.7. Crédit d'étude : centrale de chauffe

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter ce crédit d'étude sachant qu'à partir de 2030 une alternative au mazout devra être trouvée car il ne sera plus autorisé.

Saint-Martin, le 09 décembre 2020



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann